## Les Jeunes Professionnels Suisses

## Les pièces à fournir pour l'établissement :

## Employeur :

- 1) Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (en double exemplaire).
- 2) Quatre imprimés de contrat de travail (jeune professionnel Suisse) signés par l'employeur et l'employé.
- 3) Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
- 4) Photocopie de la déclaration d'investissement (API, APIA, ONA...).

## Jeune Professionnel :

- 1) Copie du Passeport.
- 2) Fiches de candidature avec photo.
- 3) Curriculum vitae.
- 4) Copies des références professionnelles et/ou diplômes.
- 5) 02 timbres fiscaux de 03 dinars chacun.